



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA SADC PRÉVOIT DE TENIR UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT LE 2 FEVRIER 2024 EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA QUI AFFECTE LA RÉGION

Le 30 janvier 2024, Gaborone (Botswana) : La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) accueillera par vidéoconférence une réunion extraordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement le 2 février 2024 afin de faire le point sur la situation du choléra dans la région de la SADC.

À l'ordre du jour de cette réunion, les membres du Sommet recevront et examineront le rapport portant sur l'épidémie de choléra qui affecte un certain nombre d'États membres, l'état de préparation des États membres de la SADC et leur capacité de riposte au choléra.

Sous la direction du Président de la SADC et Président de la République d'Angola, Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, cette réunion extraordinaire du Sommet survient dans le contexte d'une épidémie de choléra multipays qui, depuis quelque temps, frappe certains États membres de la SADC.

Il importe de rappeler que la lutte contre le choléra est conforme aux actions définies dans le cadre régional africain. En effet, celui-ci a pour objet de soutenir et de mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre le choléra (2018 - 2030) déployée à l'échelle mondiale et ouvrant une voie claire vers un monde où cette maladie ne constituerait plus une menace pour la santé publique.

La réunion extraordinaire du Sommet de la SADC sera précédée des réunions suivantes :

- Le 27 janvier 2024 : la réunion extraordinaire du Comité des ministres de la Santé de la SADC, organisée avec le soutien technique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le centre africain de prévention, UNICEF, Afrique de l'Est et Afrique australe et de contrôle des maladies (Africa Centre for Disease Control and Prevention ou Africa CDC)
- Le 29 janvier 2024 : la réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la SADC

Le Sommet de la SADC est chargé de l'orientation et du contrôle de l'ensemble des fonctions de la Communauté, ce qui en fait d'office le principal organe directeur de la SADC.

Renseignements liés à la presse auprès du Secrétariat de la SADC

Veillez contacter Madame Barbara Lopi, responsable principale de la communication et des relations publiques, courriel : blopi@sadc.int ou Monsieur Innocent Mbvundula, courriel : imbvundula@sadc.int ou Monsieur Letso Mpho, courriel, Impho@sadc.int et transmettre une copie à prininfo@sadc.int

Renseignements liés à la presse auprès du gouvernement de l'Angola

Veillez contacter Monsieur Joao Fernando De Brino Demba, coordonnateur national des médias de la SADC et Directeur de l'Institut de l'information et de la communication - Ministère des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication sociale, courriel :

joao.demba@minttics.gov.ao/joao.demba@gmail.com; téléphone : +244 923 718 959

.....

SADC en bref

La SADC est une organisation de 16 États membres créée en 1980 sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et transformée en août 1992 en Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a pour mission de promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique durable et équitable par le biais de systèmes efficaces et productifs, du renforcement de la coopération et de l'intégration, de la bonne gouvernance et de la paix et de la sécurité durables, afin que la Région devienne un acteur concurrentiel et efficace dans le concert des relations internationales et de l'économie mondiale. Ses États membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

**Communiqué émis par le Secrétariat de la SADC
Gaborone, Botswana**

30 janvier 2024